



# CHAMPIONNAT DES YVELINES 2015



## REGLEMENT C.S.O.

Le Comité Départemental d'Équitation des Yvelines organise le CHAMPIONNAT DE C.S.O. à l'intention des établissements équestres, membres du CDEY, et réservé à leurs cavaliers. Chaque établissement peut présenter autant de cavaliers qu'il le souhaite dans chaque série.

Le Championnat de C.S.O. est constitué de 4 qualificatives et d'une finale. Il débutera en Octobre 2014 pour se terminer en Mars 2015. Ces épreuves seront intégrées au circuit fédéral des concours SIF. A chaque qualificative, les clubs pourront inscrire dans la limite des places disponibles (définie par le CDEY), des cavaliers qui ne sont pas inscrits sur l'ensemble du Championnat, pour qu'ils participent à une épreuve. Les inscriptions des ces cavaliers se feront directement auprès du CDEY le lundi précédant la date de la qualificative.

Le Championnat de C.S.O. propose 9 séries : Poney A1, Poney 4, Poney 3, Poney 2, Poney 1, Club 3, Club 2, Club 1 et Club Elite. Les séries ne sont ouvertes qu'à partir de 10 cavaliers inscrits au minimum.

### LES CHEVAUX ET PONEYS

Le Championnat est ouvert à tout cheval ou poney, inscrit au SIF. Chaque cheval ou poney doit être à jour de ses vaccins obligatoires (un contrôle du livret signalétique pourra être effectué). Chaque cheval ou poney ne pourra participer à plus de : 3 parcours dans la journée.

### LES CAVALIERS

Les cavaliers devront être titulaires de leur licence de compétition « club », en cours de validité délivrée par un club membre du CDEY. Les conditions d'accès (galop minimum) sont celles du règlement officiel de CSO. Les moniteurs diplômés ne peuvent pas participer à ce championnat.

Pour les séries poney, le cavalier doit avoir 17 ans maximum au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, et pour la série shetland, 11 ans maximum au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Pour toutes les séries, deux parcours par cavalier sont autorisés soit :

- Dans la même série : le meilleur classement sera retenu pour les résultats qualificatifs pour la finale
- Dans 2 séries différentes : les résultats qualificatifs pour la finale se feront sur la série la plus haute.

Le cavalier ne peut s'inscrire que dans une seule équipe de son choix. La composition de l'équipe est définitive pour tout le championnat.

Sauf pour la série Elite, les cavaliers qui ont été premiers deux années de suite, sont obligés de choisir une série supérieure l'année suivante.

Le choix d'un circuit, Nord ou Sud, s'effectue en début de Championnat, sous réserve de l'accord du CDEY. Ce choix est définitif pour la durée du Championnat.

### NATURE DES PARCOURS

	<b>PONEY A1</b> H=0.5 m	<b>PONEY 4,3,2,1</b> H=0.6m,0.7m, 0.8 m,0.9m	<b>CLUB 3</b> H= 0.75 m	<b>CLUB 2</b> H=0.85m	<b>CLUB 1</b> H=0.95m	<b>CLUB ELITE</b> H= 1.05m
<b>Qualif 1</b>	Temps optimum	Temps optimum	Temps optimum	Temps optimum	Temps optimum	Temps optimum
<b>Qualif 2</b>	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé
<b>Qualif 3</b>	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé
<b>Qualif 4</b>	Bar. A à temps différé	Bar. A à temps différé	Bar. A à temps différé	Bar. A à temps différé	Bar.A au chrono, barrage immédiat	Bar. A au chrono, barrage immédiat

Des obstacles directionnels et des portes pourront être prévus lors des qualificatives et de la Finale.

## CALENDRIER C.S.O.

LIEUX CIRCUIT NORD	DATES	LIEUX CIRCUIT SUD
CH de Versailles	12/10/2014	St Quentin – Base de loisirs
H.des cotes – Les loges en Josas	16/11/2014	H.de Malvoisine - Senlis
St Quentin – Base de loisirs	14/12/2014	D. des pins-Fontenay le Fleury
M.Laffitte/Verneuil	25/01/2015	CEZ de Rambouillet
<b>FINALE</b>	<b>22/03/2015</b>	<b>FINALE</b>

Les dates de remplacement pourront être les 01/02 ou 08/02/2015.

La soirée de la remise des prix aura lieu le vendredi 27/03 ou le samedi 28/03/2015

### LA TENUE ET LA REMISE DES PRIX

La tenue doit être conforme au règlement fédéral. La présence en tenue est obligatoire lors de la remise des prix. A chaque épreuve qualificative et dans chaque série, le CDEY récompensera le premier quart des partants. Des cadeaux seront remis aux 8 premiers.

Lorsqu'un cavalier participe à deux épreuves de niveaux différents, il ne pourra être récompensé qu'à la remise des prix de la série la plus haute.

### CLASSEMENTS

C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribué est celui du classement (1<sup>er</sup>=1pt ; 2<sup>ème</sup>=2pts...)

Classement par équipe : le classement est calculé sur la somme des 3 meilleurs résultats.

### LA FINALE

La qualification à la finale s'obtient par addition des 3 meilleurs résultats des qualificatives. Elle est ouverte au minimum, au premier tiers des classés. Dans l'épreuve finale, un cavalier ne pourra monter qu'un cheval, avec lequel il devra avoir obligatoirement participé à l'une des épreuves qualificatives.

Le « **Champion des Yvelines 2015** » sera désigné en prenant les résultats des 3 meilleures qualificatives avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient 2. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

### ENGAGEMENTS

Droits d'engagement pour les 4 qualificatives et la finale C.S.O.

- 1 parcours/concours: 85€ pour l'ensemble du Championnat
- 2 parcours/concours : 85€+75€ = 160€ pour l'ensemble du Championnat
- 1 parcours/concours + équipe : 85€+35€ = 120€ pour l'ensemble du Championnat
- 2 parcours/concours + équipe : 160€+35€ = 195€ pour l'ensemble du Championnat

C.S.O.+ dressage

- 1 parcours CSO + 1 dressage : 145€
- 2 parcours CSO + 1 dressage : 220€ 2 dressage + 1 parcours CSO : 220€
- 2 parcours CSO + 2 dressage : 280€
- Par équipe : 35€ en supplément de la formule choisie
- Engagement du Lundi : 20€/cavalier/épreuve

Règlement à effectuer à l'ordre du CDEY, avec l'envoi du **DOSSIER COMPLET AVANT LE 02/10/2014**

(Les règlements échelonnés sont possibles : voir les modalités avec le CDEY)

NB : Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de CSO. En cas de litige, le Président du CDEY tranchera sans appel.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE S'ADRESSER A LAURE VIENOT**

**Tel : 01 34 84 62 29 et 06 32 85 37 02 – E-mail : [comite-equitation-yvelines@wanadoo.fr](mailto:comite-equitation-yvelines@wanadoo.fr) – Site : [www.cdey.fr](http://www.cdey.fr)**